

**OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
TRANSFORMATION D'EMPLOIS PERMANENTS**

Pour répondre au besoin du service, il est proposé d'augmenter la durée hebdomadaire de certains emplois à temps non complet.

La transformation des emplois suivants est proposée :

Emplois actuels		Emplois nouveaux	
Nature de l'emploi	Nombre	Nature de l'emploi	Nombre
Filière sociale Agent social principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet de 28 h	2	Filière sociale Agent social principal de 2 ^{ème} classe à temps complet de 35 h	2
Agent social de 1 ^{ère} classe à temps non complet de 28 h	2	Agent social de 1 ^{ère} classe à temps complet de 35 h	2

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

OBJET **GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL**
TRANSFORMATION D'EMPLOIS PERMANENTS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N°16/4-56 du Maire ;

Vu le rapport de
Générale/ Entreprise Municipale,

présenté au nom de la Commission Affaire

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la transformation des emplois suivants :

Emplois actuels		Emplois nouveaux	
Nature de l'emploi	Nombre	Nature de l'emploi	Nombre
Filière sociale		Filière sociale	
Agent social principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet de 28 h	2	Agent social principal de 2 ^{ème} classe à temps complet de 35 h	2
Agent social de 1 ^{ère} classe à temps non complet de 28 h	2	Agent social de 1 ^{ère} classe à temps complet de 35 h	2

LE MAIRE

Gilbert ANNETTE